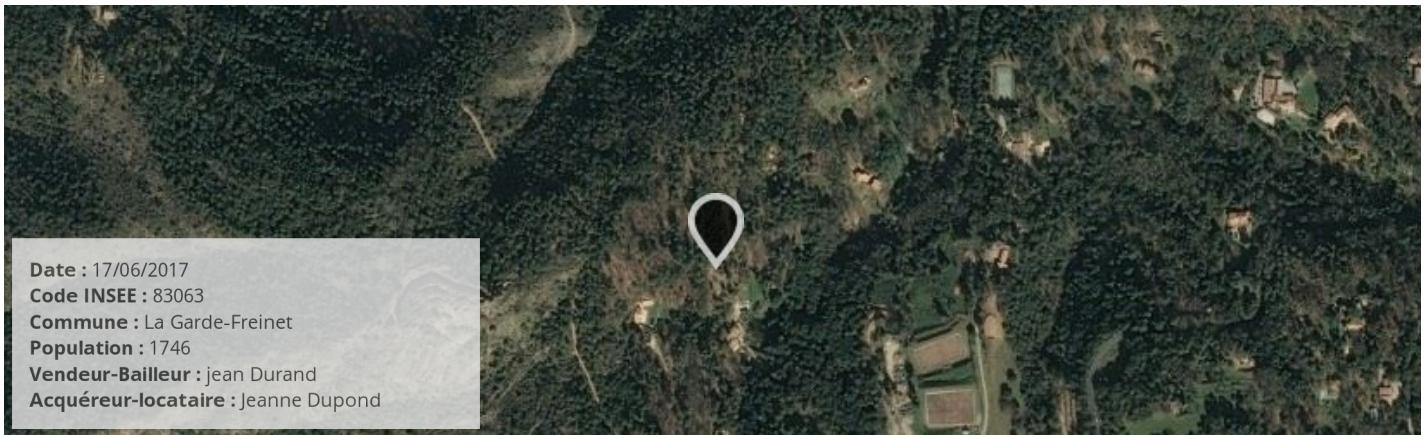


## ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERS ET TECHNOLOGIQUES LES VERGERS 83680 LA GARDE FREINET



### SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 3

1 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

#### RISQUES NATURELS <sup>(1)</sup>

Inondation  
Mouvement de terrain  
Tassements différentiels  
Séisme  
Feu de forêt

#### RISQUES MINIERS <sup>(1)</sup>

Aucun

#### RISQUES TECHNOLOGIQUES <sup>(1)</sup>

Aucun

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusion pour connaître les risques concernant le bien.

(2) BASOL = BAse de données de pollution des SOLs, (3) BASIAS = BAse de données des Sites Industriels et Activités de Services

(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Feu de forêt (Feu de forêt)	Préscrit	PPR sur la commune Garde-Freinet	13/10/2003

### CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Feu de forêt et la cartographie indique que le bien se trouve dans une zone sensible au feux de forêt

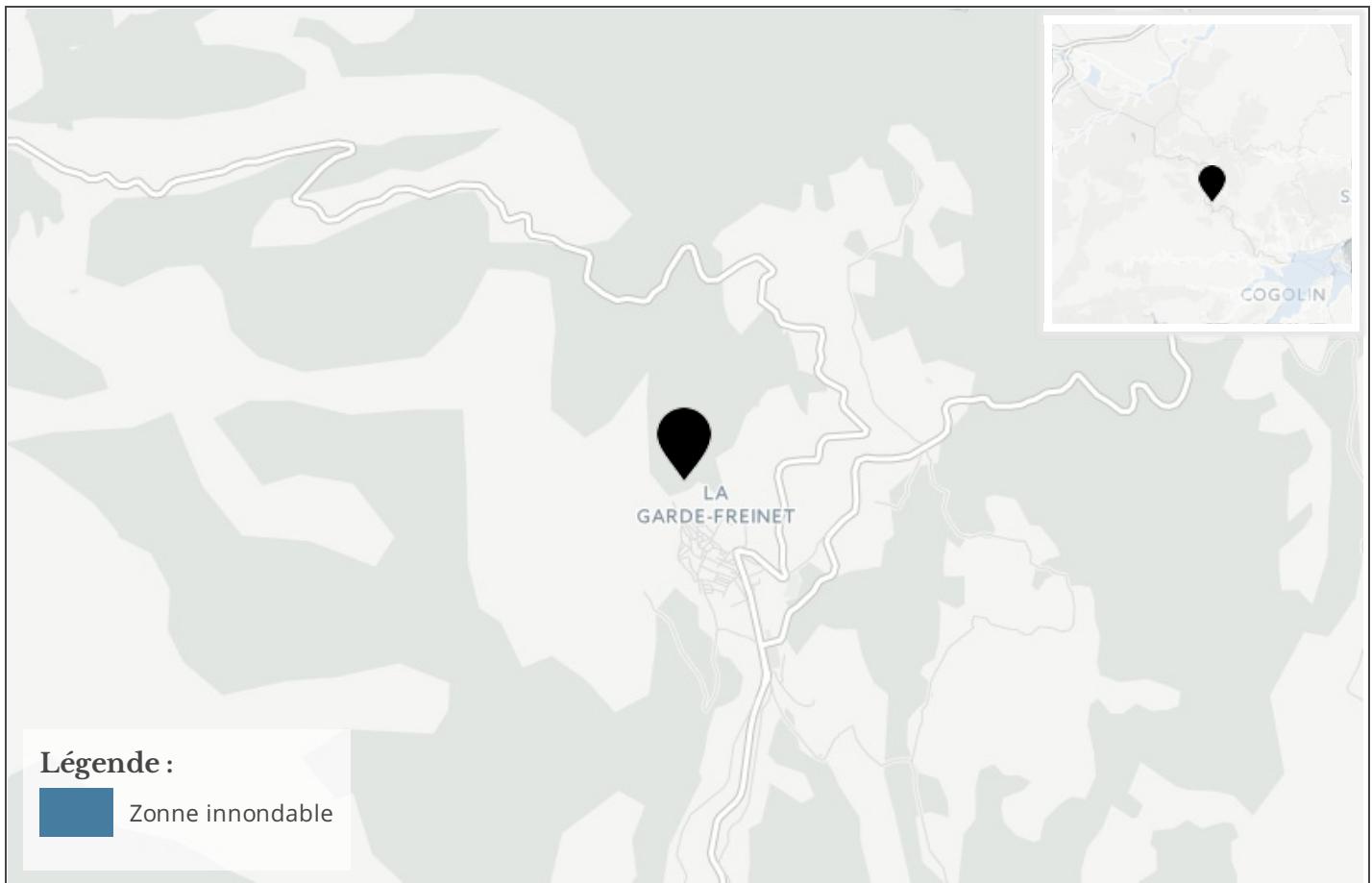
**Atlas de Zone Inondable**

<b>Aléa</b>	<b>Nom de l'AZI</b>	<b>Date</b>
n/a		

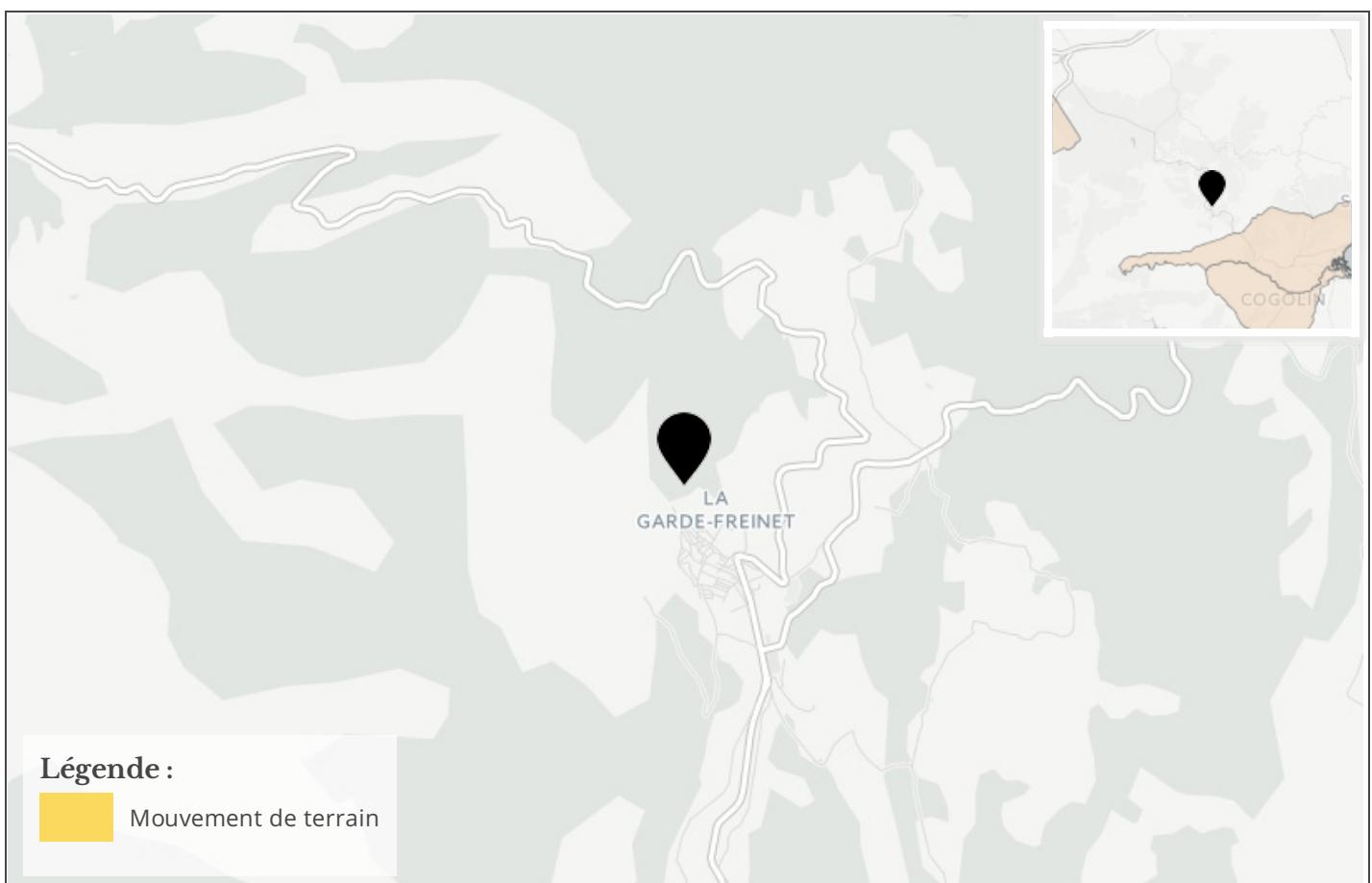
**Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**

<b>Type de catastrophe</b>	<b>Début</b>	<b>Fin</b>	<b>Arrêté</b>	<b>JO du</b>
Inondations et coulées de boue	23/08/1983	24/08/1983	15/11/1983	18/11/1983
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1989	31/12/1992	18/07/1995	03/08/1995
Inondations et coulées de boue	14/07/2002	14/07/2002	29/10/2002	09/11/2002
Inondations et coulées de boue	18/09/2009	19/09/2009	16/10/2009	21/10/2009
Inondations et coulées de boue	22/10/2009	22/10/2009	10/12/2009	13/12/2009
Inondations et coulées de boue	15/06/2010	16/06/2010	29/10/2010	03/11/2010
Inondations et coulées de boue	04/11/2011	10/11/2011	18/11/2011	19/11/2011
Inondations et coulées de boue	25/11/2014	26/11/2014	17/02/2015	19/02/2015

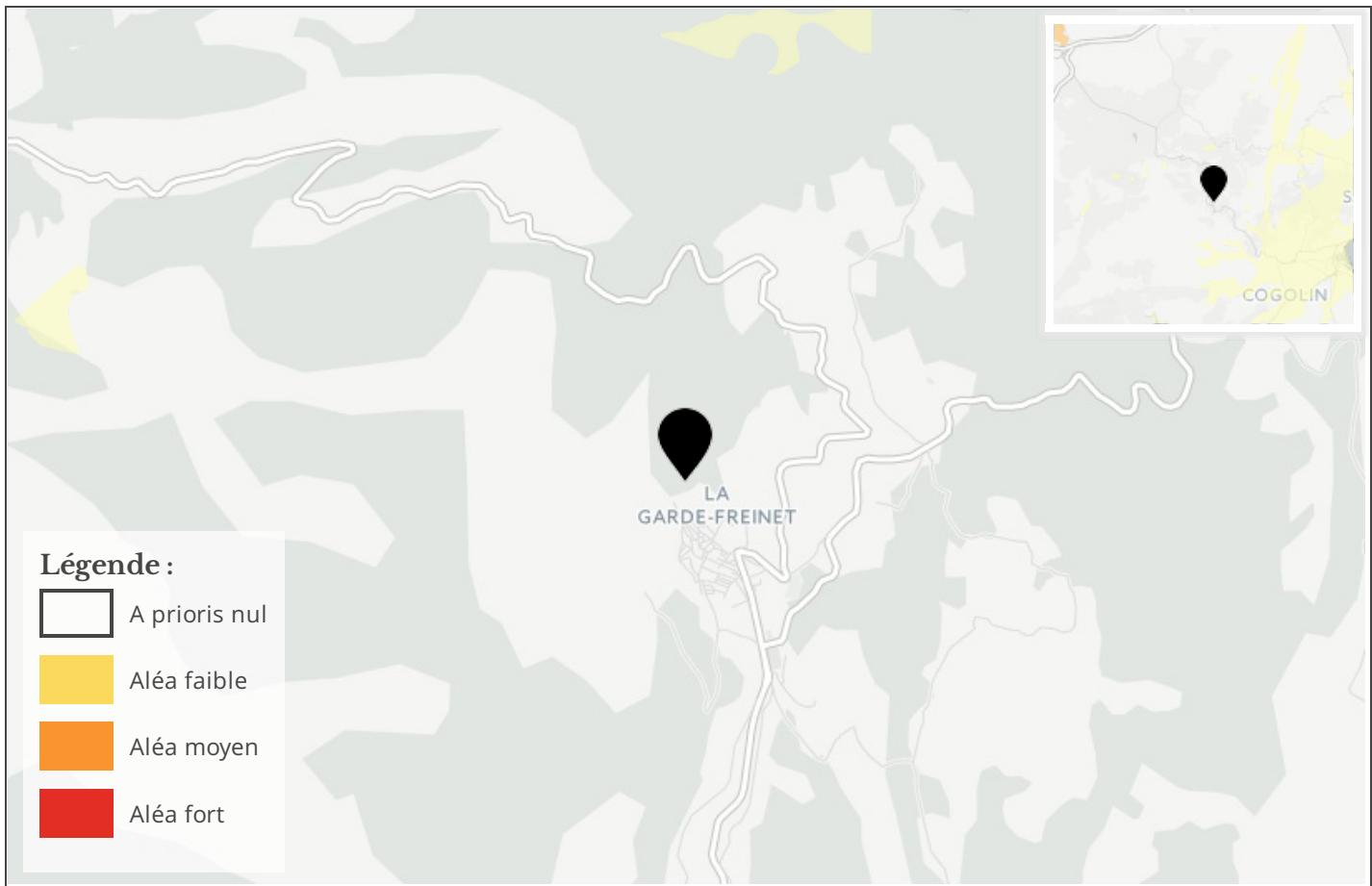
## Cartographie des inondations



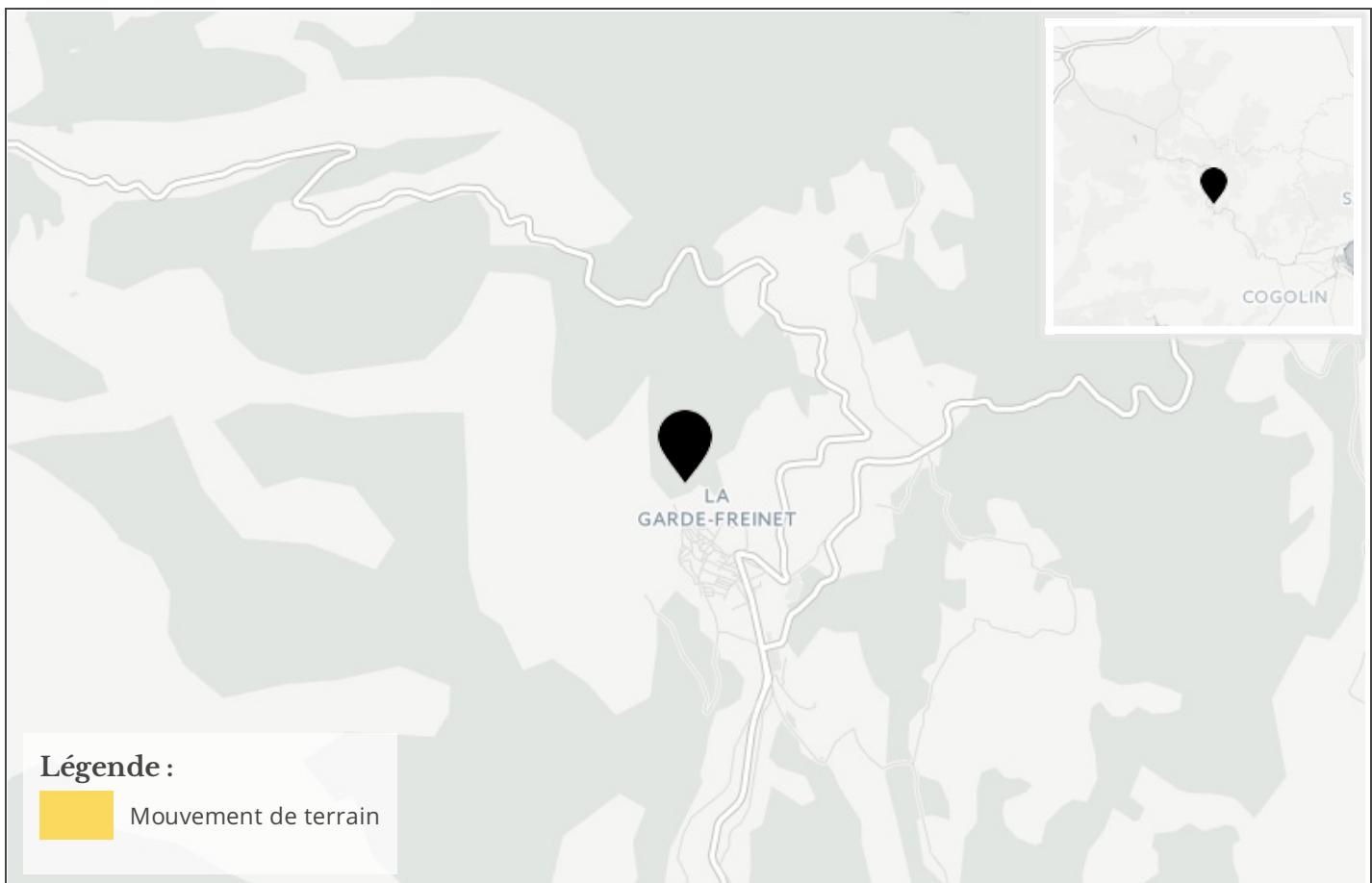
## Cartographie des mouvements de terrains



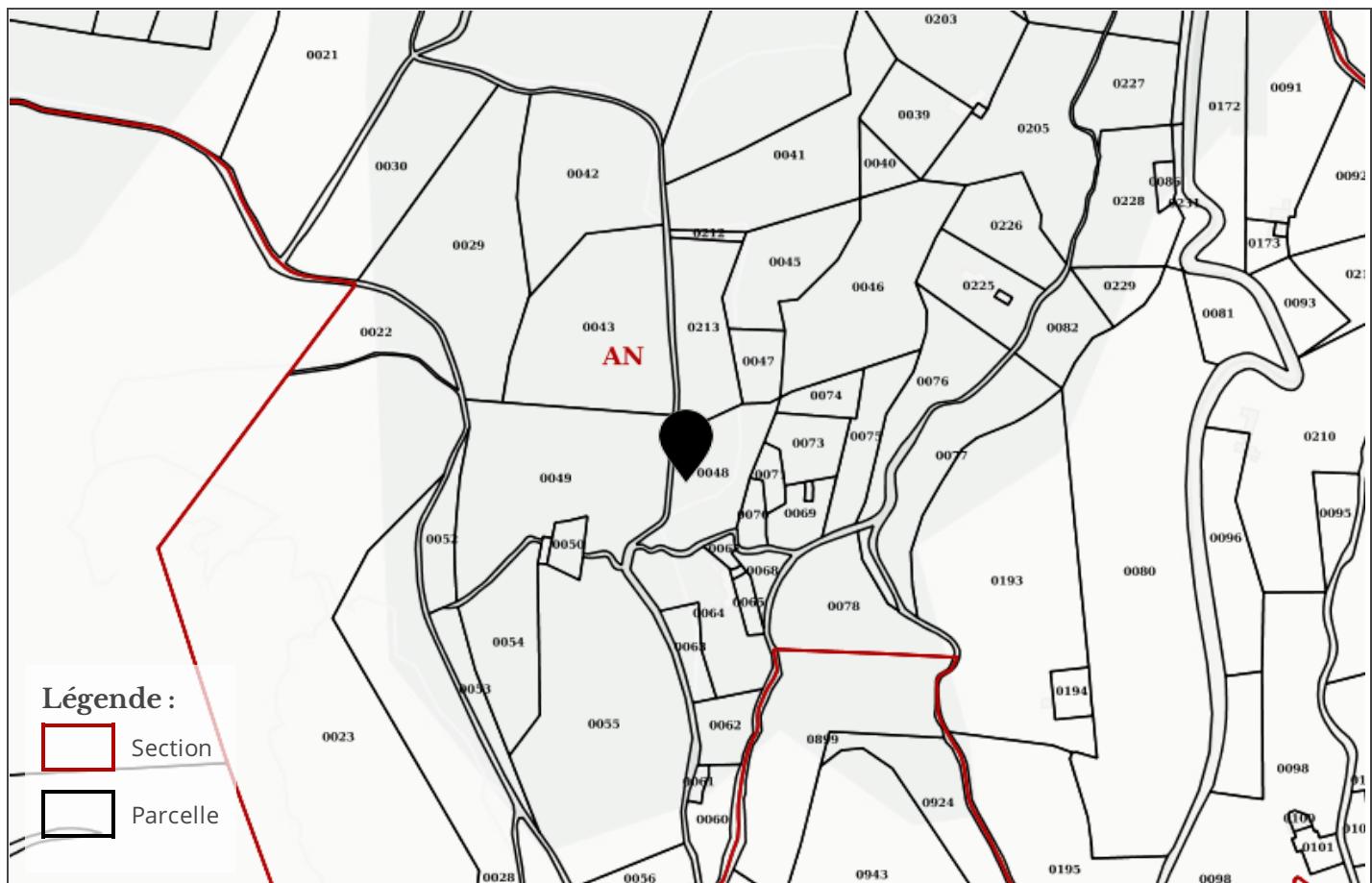
## Cartographie des argiles



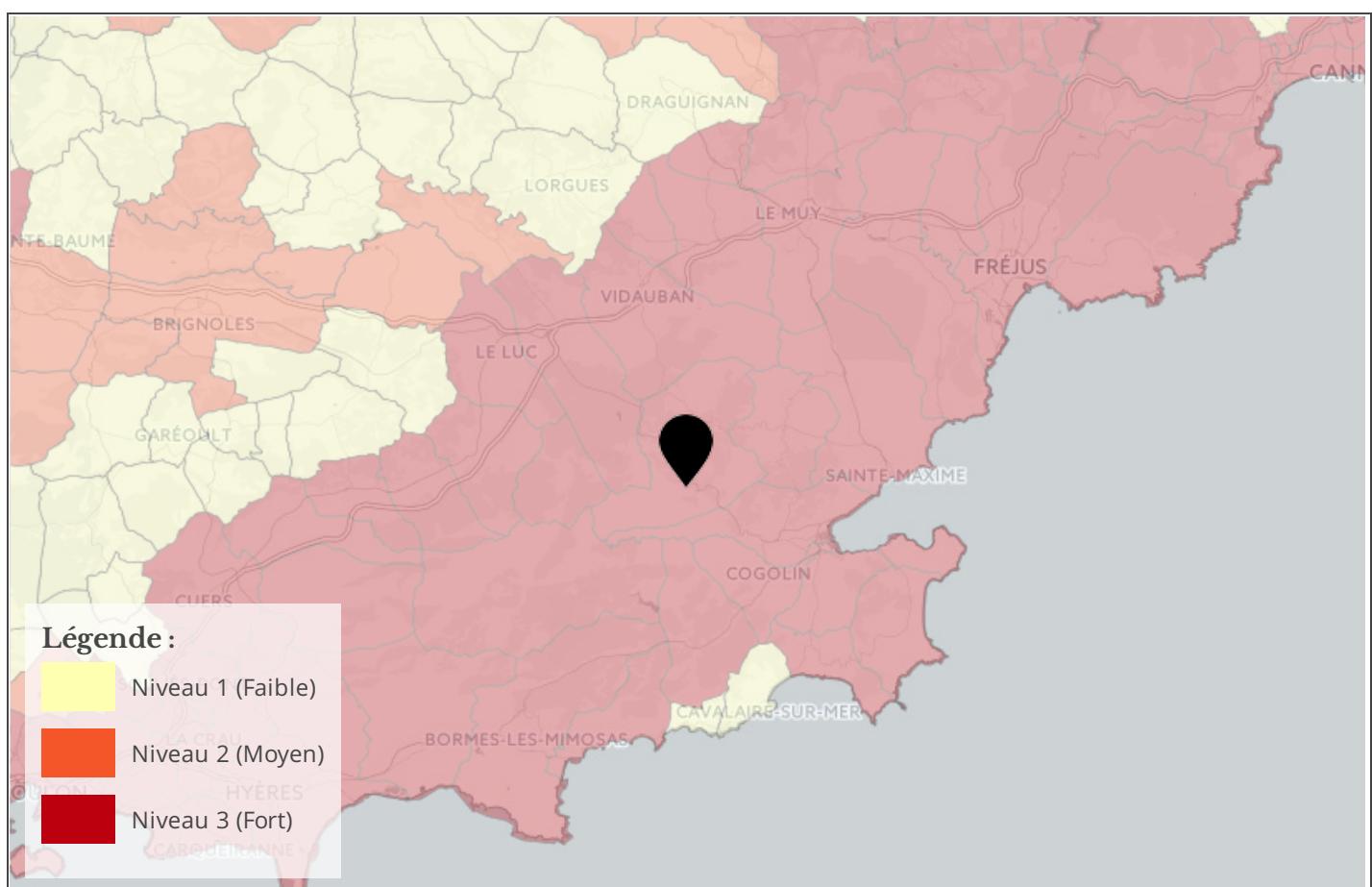
## Cartographie des carrières / gypse



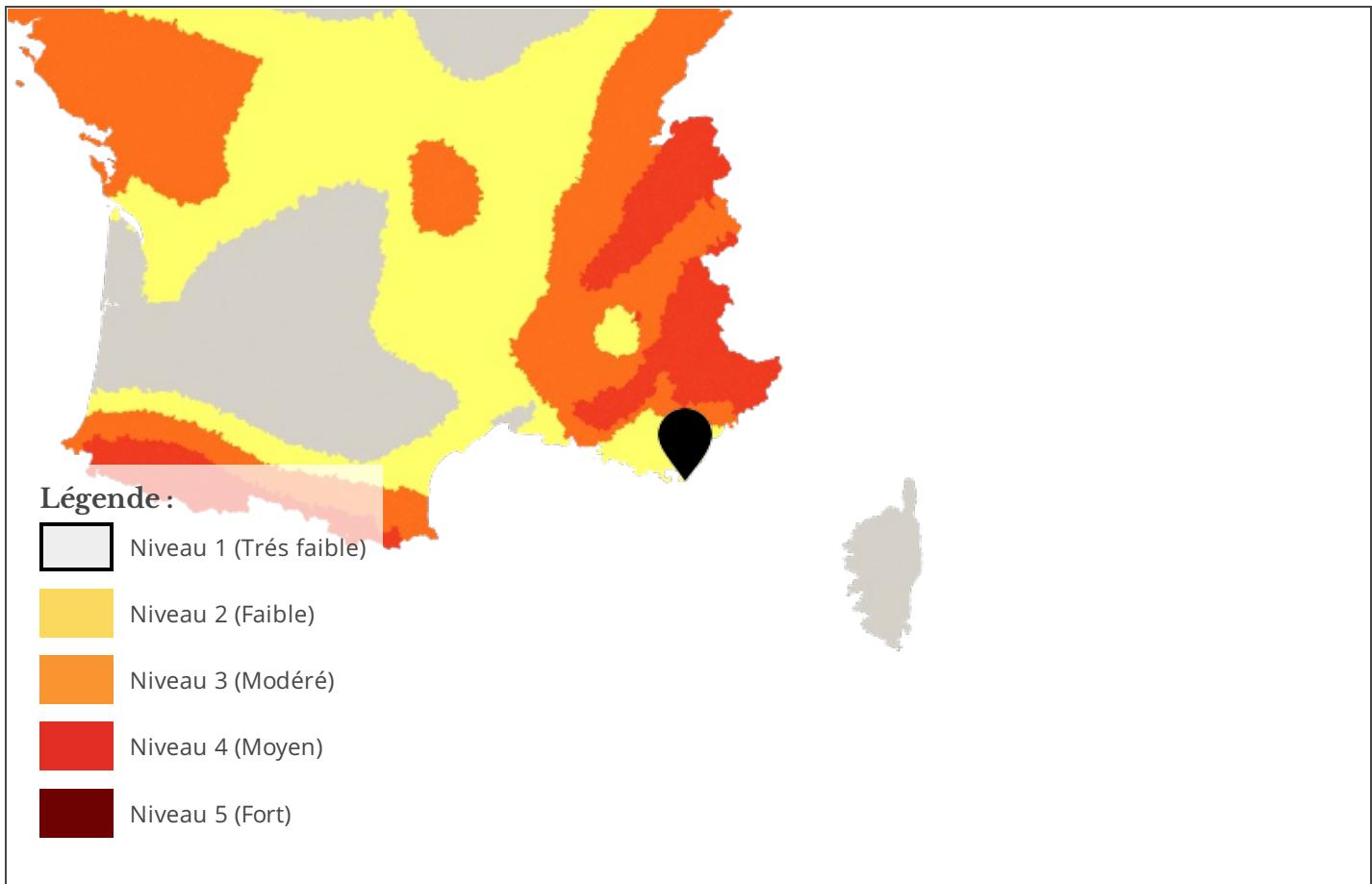
## Referentiel cadastral parcelle



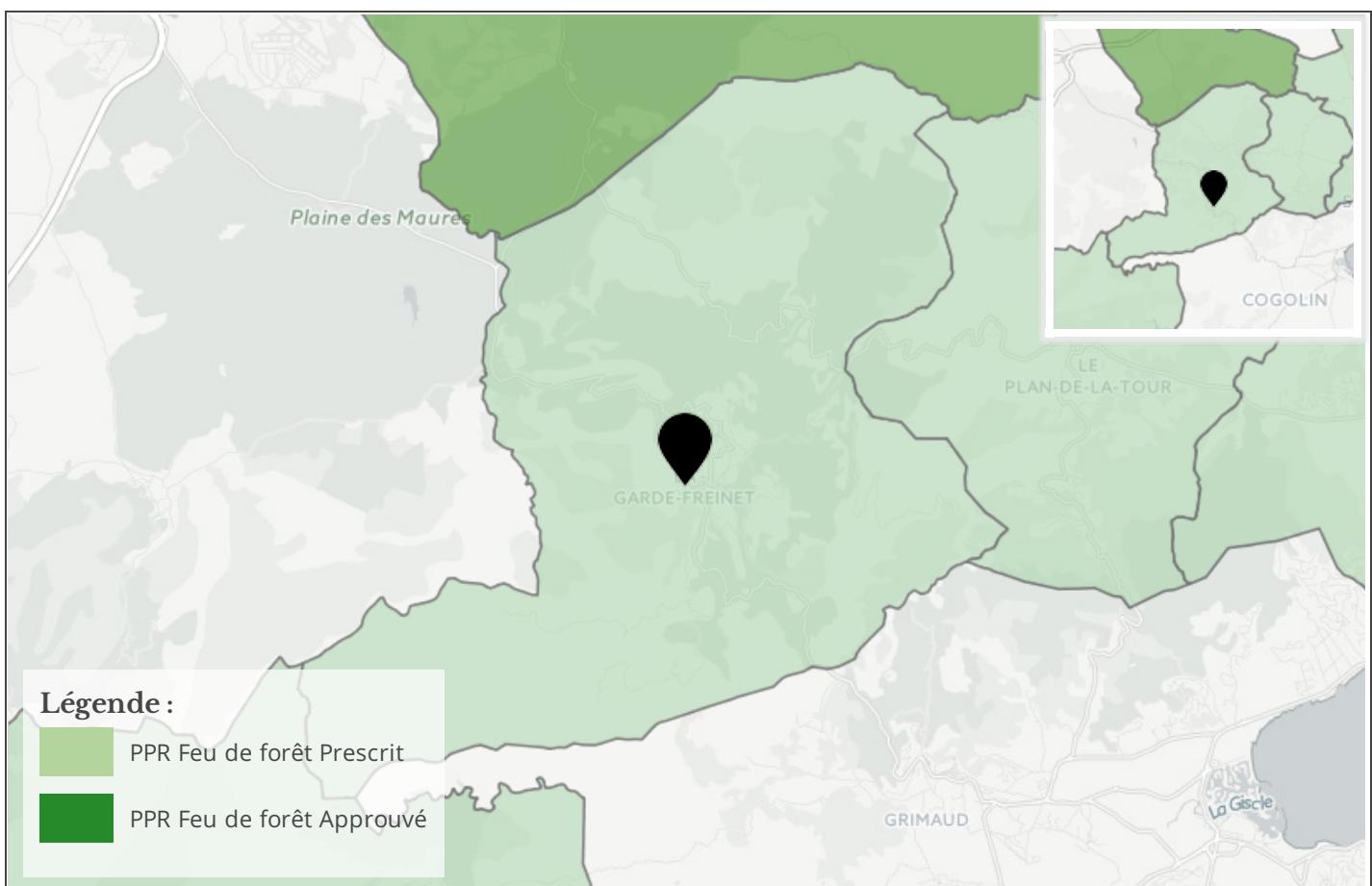
## Information RADON



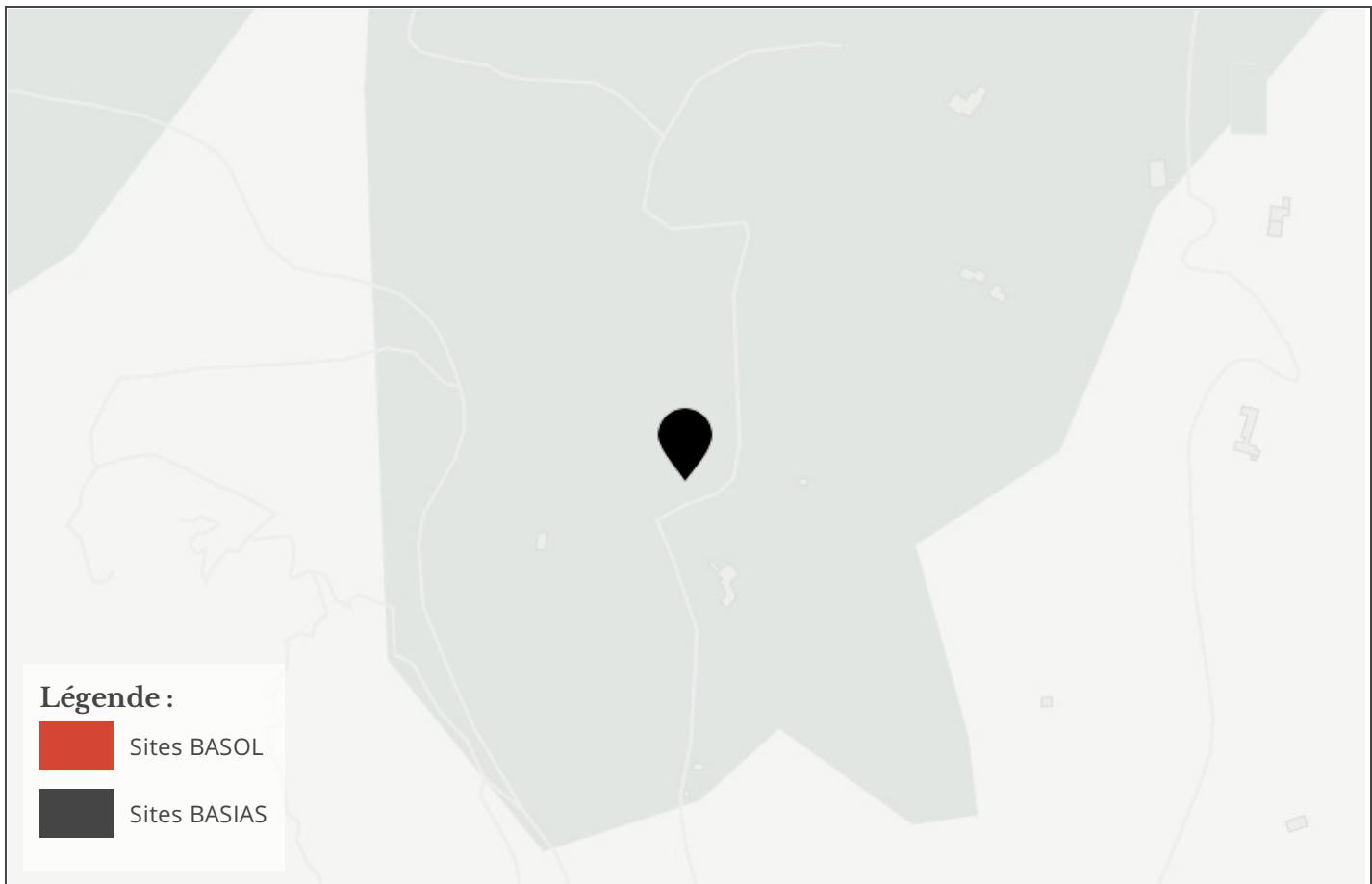
## Cartographie des zones sismiques



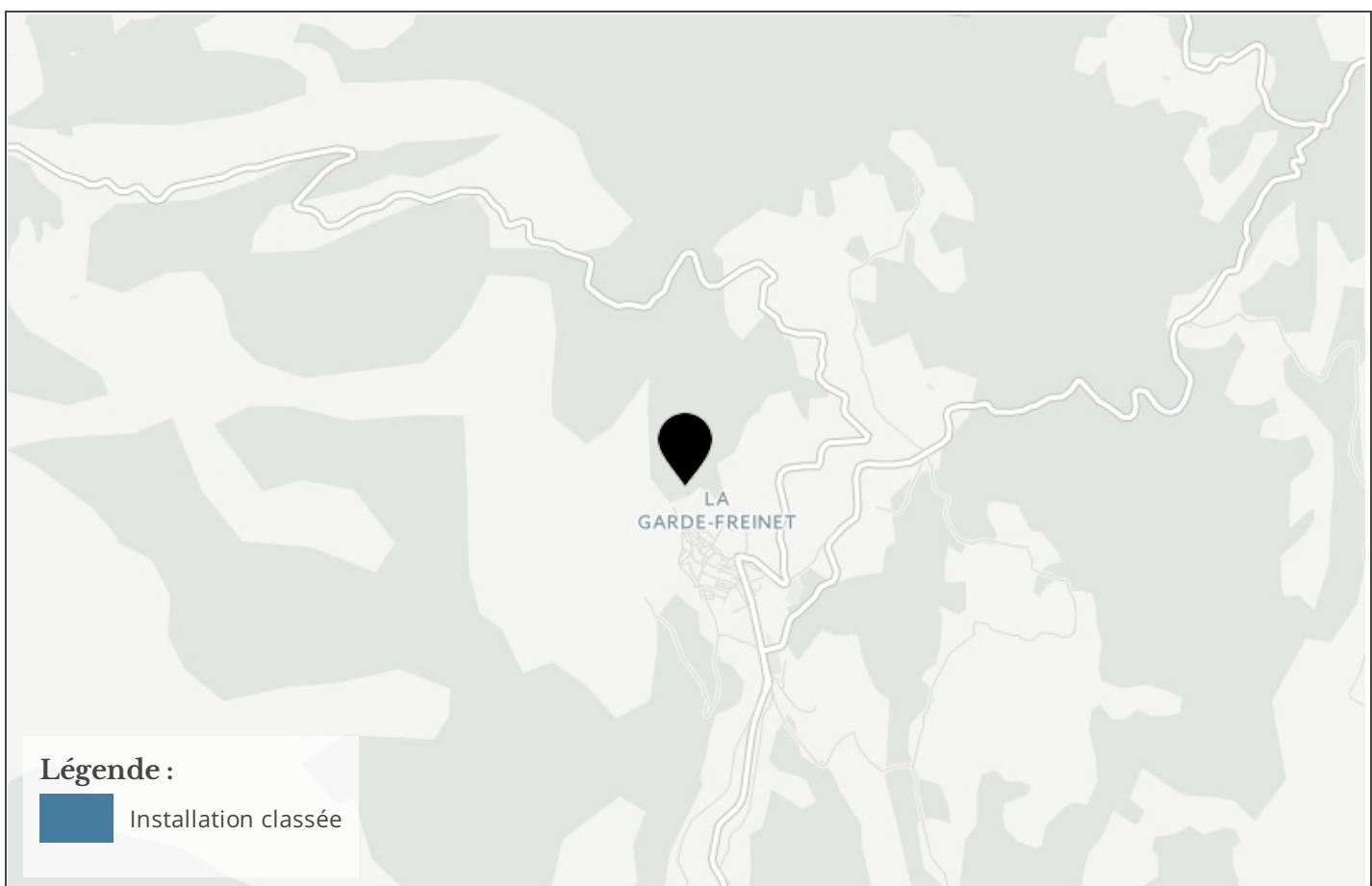
## Cartographie Feu de forêts



## Cartographie de pollution des sols



## Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



### Légende :

- Installation classée

# Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

## 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°

du

06/08/2011

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

### 2. Adresse

Les Vergers

code postal ou Insee

commune

83680

LA GARDE FREINET

## 3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

prescrit

Oui

Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

appliqué par anticipation

Oui

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels

approuvé

Oui

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation

crue torrentielle

mouvements de terrain

avalanches

sécheresse

cyclone

remontée de nappe

feux de forêt

séisme

volcan

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

Oui

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

Oui

## 4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

prescrit

Oui

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

appliqué par anticipation

Oui

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers

approuvé

Oui

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain

autres

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers

Oui

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

Oui

## 5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé

Oui

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique

effet thermique

effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé

Oui

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques

Oui

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés

Oui

## 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité

zone 5

forte

zone 4

moyenne

zone 3

modérée

zone 2

X

zone 1

très faible

## 7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

Oui

vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur

jean

Durand

9. Acquéreur - Locataire

Jeanne

Dupond

10. Lieu / Date

LA GARDE FREINET

17/06/2017

**Attention !** S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

**Article 125-5 (V) du Code de l'environnement:** En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

### Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
PAC8300741	, usine à acétylène, la garde-freinet (83063)	435 mètres

### Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

### Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'arrêté préfectoral

[http://www.sigvar.org/virtual/1/lots/GARDEFREINET\\_ial\\_2011.pdf](http://www.sigvar.org/virtual/1/lots/GARDEFREINET_ial_2011.pdf)

**Déclaration de sinistres indemnisés**

**L 125-5 du Code l'environnement**

Adresse de l'immeuble

Commune

LA GARDE FREINET

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

**Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe**

Cochez les cases **OUI** ou **NON**  
si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 15/11/1983	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse</b>	Arrêté en date du 18/07/1995	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 29/10/2002	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 16/10/2009	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 10/12/2009	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 29/10/2010	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 18/11/2011	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<b>Inondations et coulées de boue</b>	Arrêté en date du 17/02/2015	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Etabli le :

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

**Pour en savoir plus**, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)